COMMISSION SPORTIVE JEUNES
SAISON 2025/2026
PV N°41

En présentiel ce jour le 05/01/2026 pour le pôle foot à 11

Présents : MM. LALET Jean-Marc, VERMAST Jonathan, PAIS Rui,
JACQUART Corentin, REBIERE Benjamin
Excusés : MM. BIASSOTTO Thomas, BRIDIER Damien
Absents non excusés : MM. REBIERE Benjamin, JACQUART Corentin

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Traitement du courrier reçu :

- Courriel reçu le dimanche 4 janvier 2026 du GJ Périgord Sud, qui souhaite intégrer le niveau U15 Elite, suite à sa défaite en finale de Play-off.
- Les règlements prévoient que la commission peut statuer sur des cas particuliers non prévus au règlement des compétitions.
- Suite au courriel du COC Chamiers, avant-dernier de la poule Elite, avec 6 défaites en autant de matchs, nous demandant s'il est possible de descendre au Niveau 1 pour la 2ème phase.
- Les règlements de la compétition ne prévoient pas de descente du Niveau Elite au Niveau 1.
- Cependant, la commission se doit d'être le garant d'une qualité de pratique pour l'ensemble de nos clubs de la Dordogne dans la mesure du possible.
- La commission valide la demande du COC Chamiers d'évoluer en Niveau 1 en 2ème Phase
- Afin de préserver l'équilibre des poules, la commission décide de permettre à un club de prendre la place du COC Chamiers
- Les deux seuls clubs pouvant prétendre à cette montée sont les deux clubs perdant des finales d'accessions de N1 à Niveau Elite.
 Ces clubs sont la JBD et GJ Périgord Sud.

La commission propose par voie électronique que ces deux équipes puissent se départager lors d'un match de barrage le samedi 17 Janvier sur terrain neutre (Horaire et lieu à définir).
Le vainqueur à la fin du temps règlementaire, ou après la séance de tirs au but en cas d'égalité à la fin du match, sera promu au niveau élite.

Homologation des classements :

- **U17 N2** : Suite à la fin du championnat, la commission établit les ¼ de finale des Play-off comme prévu au règlement de la compétition.

V1 – V8	soit	Alliance Dronne – Pays de L'Eyraud
V2 – V7	soit	E.Montignac Salignac – Ent. Marsaneix SAS 3
V3 – V6	soit	Ent Razac Atur Usab2 – Chancelade Marsac 24
V4 – V5	soit	Exideuil St Médard – Alliance FCLB

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11

- **U15 N2 1ère phase :** Homologation des classements à ce jour.

Accèdent au Niveau 1 :

- Poule A : E. Montignac Salignac et Bassimilhacois FC.

- Poule B : Mussidan St Médard et Périgord Sud GJ 2.

- **U15 N2 2nde phase :** Préparation des 2 poules pour la 2nd phase du Niveau 2.

- Poule A : Ent. CDPM Stella FLR, Pays de l'Eyraud, Ent. Alliance FCLB, Eymetoise FCO, Bergerac La Catte et Ent Marsaneix SAS 3.

- Poule B : Gj Vézère Pgrd Noir 2, Exideuil St Medard, Ent. Nontron St PX, Ent. Riberac SAS 2 et le GJ Pays de la Fraise

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11